

23 | 21°) Construction d'un garage, d'un magasin, de sanitaires et de deux logements dans la cour de l'Hôtel de Ville

*Boutiments*

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir ratifier le marché, après adjudication, que j'ai passé avec l'Entreprise CANADAS pour les travaux de construction d'un garage, d'un magasin, de sanitaires et de deux logements dans la cour de l'Hôtel de Ville.

Le marché en cause a été, compte tenu de l'urgence, approuvé par M. le Préfet le 23 Avril 1966.

La dépense correspondante d'un montant de 9 500 000 frs CFA sera imputée sur les disponibilités du chapitre 900 " Crédits reportés".

Je vous demande également d'approuver la convention fixant la mission de M. LEJEUNE Guy, Architecte, et déterminant les conditions de règlement de ses honoraires.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
L<sup>e</sup> 11 juin 1966.  
P. le Préfet absent en mission  
Le Secrétaire Général  
signé : J. Luchard.